



# Assemblée générale

Distr. limitée  
14 octobre 2003  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquante-huitième session Cinquième Commission

Point 119 de l'ordre du jour

### Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

#### Projet de résolution soumis par le Président à l'issue de consultations officielles

#### Pratiques en matière d'externalisation

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 54/256 du 7 avril 2000 et 55/232 du 23 décembre 2000,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur les pratiques de l'Organisation des Nations Unies en matière d'externalisation<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général;
2. *Souscrit* aux recommandations figurant aux paragraphes 10 et 11 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
3. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-neuvième session, de l'application des dispositions de sa résolution 55/232 et des activités externalisées en 2002 et 2003, en donnant notamment des précisions sur la nature et la localisation des activités externalisées, accompagnées de considérations plus détaillées justifiant le recours à l'externalisation.

---

<sup>1</sup> A/57/185.

<sup>2</sup> Voir A/57/7/Add.1, par. 10 et 11.

